

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTABOT
DU 9 MARS 2022

Présents : Jean-Patrick AUDOUX, Régis BESSIN, Thierry GENDRIN, Michel GREUTE, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Gérard LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER, Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT.

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Thierry GENDRIN

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte-rendu du 26 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité. Une observation a été faite au sujet d'une erreur de libellé sur la vente de matériel. Une inversion a été faite entre le taille-haie et la débroussailleuse.

Mr le Maire présente le budget 2022 au conseil municipal. Un devis pour l'achat de 50 balconnières avec réserve d'eau a été demandé à l'entreprise JS Fournitures de Gavray. Celui-ci s'élève à 7 059€ TTC. Une rencontre avec le commercial est prévue pour une négociation et pour voir les dimensions et le nombre à prévoir.

Le budget sera voté lors d'une prochaine réunion après avoir été visé par Mr Combes de la DGFIP.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 (02-01-2022)

Le conseil municipal décide de ne pas changer les taux d'imposition pour 2022.

La taxe foncière sur le bâti : 26,98 %

La taxe foncière sur le non bâti : 23,44 %.

ATTRIBUTION ET VENTE DE MATERIEL (02-02-2022)

Cette délibération annule et remplace la délibération N°01-01-2022 du 26 janvier 2022.

Mr le Maire propose au conseil municipal de vendre le matériel d'entretien des espaces verts. Le prix de la débroussailleuse était de 529,00 € TTC lors de son achat en 2018.

Le prix de vente serait de 140,00 €. Madame Marie Lebouvier de Montabot souhaite en faire l'acquisition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide,

- De vendre le matériel d'entretien des espaces verts,
- D'autoriser M. le maire à vendre la débroussailleuse pour un montant de 140.00 € à Madame Marie Lebouvier de Montabot.
- D'autoriser M. le maire à établir le titre nécessaire.

ATTRIBUTION ET VENTE DE MATERIEL (02-03-2022)

Cette délibération annule et remplace la délibération N°01-02-2022 du 26 janvier 2022.

Mr le Maire propose au conseil municipal de vendre le matériel d'entretien des espaces verts. Le prix du taille-haie était de 519,00 € TTC lors de son achat en 2018.

Le prix de vente serait de 140,00 €. Monsieur Michel Grente de Montabot souhaite en faire l'acquisition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Décide,

- De vendre le matériel d'entretien des espaces verts,
- D'autoriser M. le maire à vendre le taille-haie pour un montant de 140.00 € à Monsieur Michel Grente de Montabot.
- D'autoriser M. le maire à établir le titre nécessaire.

EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A VILLEDIEU INTERCOM

Mr le maire explique les différentes charges transférées à Villedieu Intercom. Afin de boucler le budget de Villedieu Intercom, la taxe sur les ordures ménagères devrait augmenter de 1%.

CONSTITUTION DES BUREAUX DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES :

Bureau du 10 avril 2022 : Michel Grente, Thierry Gendrin, Anthony Hinard et Vincent Lefèvre.

Bureau du 24 avril 2022 : Marie Lebouvier, Joël Poisson, Brigitte Vibert et Gérard Lebouvier

Bureau du 12 juin 2022 : Régis Bessin, Céline Lebouvier, Marie Lebouvier et Jean-Patrick Audoux

Bureau du 19 juin 2022 : Michel Grente, Gérard Lebouvier, Brigitte Vibert et Joël Poisson

ETUDE DE FAISABILITE DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

La commune va être dans l'obligation de faire des travaux à la salle des fêtes sous peine de fermeture dans quelques années. Ce bâtiment est énergivore. La commission travaux va se réunir afin de déterminer les travaux à faire. Une étude de faisabilité sera faite par un professionnel afin de déterminer le montant des travaux et ce qu'il est possible de faire.

La création d'un nouveau parking pour la salle est envisagée. Mr le maire a rencontré les propriétaires du terrain qui ont proposé de céder le terrain pour 7.50 € du m².

ETUDE DE RENOVATION DE L'EGLISE

Pour déterminer l'ampleur des travaux à effectuer au niveau de l'église, il sera demandé au CAUE de venir voir, conseiller et de les prioriser.

Questions DIVERSES

- Les locataires du presbytère sont partis. Une nouvelle famille arrive le 15 avril.
- Un panneau installé lors de la mise en place de l'adressage a été volé « Route de la Vallée ».
- Ordures ménagères : les communes se chargeront de la distribution des bacs. Chaque propriétaire devra donner les informations le concernant soit par internet, soit par téléphone (un imprimé leur sera fourni pour les guider).
- Anthony Hinard propose de faire du débarnage « Route de la Vallée ».